	TABLEAU DES ALLOCATIONS CNEAC 2025 **Evènements organisés par la CNEAC en partenariat**	
A G I L I T Y	Championnats de France Agility Senior	Allocation de 1 500 euros au club affiié partenaire. Remboursement des frais de jury.
	Championnat de France Agility junior	*Allocation de 2 000 euros.* Remboursement des frais de jury.
	Grand Prix de France Agility	Allocation de 1 500 euros. Remboursement des frais de jury.
	Trophée par équipe	Allocation de 1 500 euros. Remboursement des frais de jury.
	Championnat du Monde (AWC)	*Prise en charge des inscriptions à l'évènement* *Remboursement des frais de déplacement AR à partir du point de ralliement en France jusqu'au site ou convention spéciale.* *Remboursement des frais hébergement et de nourriture sur place en demi pension sur présentation de factures originales.*
	Sélectifs EO et AWC	Remboursement des frais de jury.
	Sélectifs EO Junior Hors regroupement d'événements	Remboursement des frais de jury.
	European Open (EO) European Open junior (JOAWC)	Prise en charge des inscriptions à l'évènement. Participation aux frais dans la limite de 250 € par concurrent (déplacement ou hébergement ou repas sur le lieu de la compétition) sur présentation de factures originales justificatives.
	PAWC	Participation dans la limite de 250 € par concurrent sur présentation d'une facture de déplacement et/ ou d'hébergement dans la limite de 10 participants
	Monitorat	Remboursement à l'organisateur, sur justificatif des indemnités de déplacement des intervenants CNEAC dans la limite d'un seul Aller-Retour avec un maximum de 600 Km par intervenant.
DOG DANCING	Championnat de France et Grand Prix de France Evènement sur le même week-end	Allocation de 3 000 euros. Remboursement des frais de jury.
	European open senior	Prise en charge des inscriptions à l'évènement. Participation aux frais dans la limite de 250 € par concurrent (déplacement ou hébergement ou repas sur le lieu de la compétition) sur présentation de factures originales et sur justificatifs.
	Championnat du Monde	Prise en charge des inscriptions à l'évènement. Remboursement des frais de déplacement AR. Remboursement des frais hébergement et de nourriture sur place en demi pension sur présentation de factures originales.
	Monitorat	Remboursement à l'organisateur, sur justificatif des indemnités de déplacement des intervenants CNEAC dans la limite d'un seul Aller-Retour avec un maximum de 600 Km par intervenant.
FLY BALL	GPF	Allocation de 1 500 euros. Remboursement des frais de jury.
	Monitorat	Remboursement à l'organisateur, sur justificatif des indemnités de déplacement des intervenants CNEAC dans la limite d'un seul Aller-Retour avec un maximum de 600 Km par intervenant.
	Championnat du Monde (FOAWC)	Prise en charge des inscriptions. Participation aux frais dans la limite de 250 € par concurrent (déplacement ou hébergement ou repas sur le lieu de la compétition) sur présentation de factures originales et sur justificatifs.
ATTELAGE	Championnat de France et Grand Prix de France Evènement sur le même week-end	Allocation de 2 500 euros. Remboursement des frais de jury.
	Monitorat	Remboursement à l'organisateur, sur justificatif des indemnités de déplacement des intervenants CNEAC dans la limite d'un seul Aller-Retour avec un maximum de 600 Km par intervenant.
CANI CROSS	Grand Prix de France	Allocation de 2 500 euros. Remboursement des frais de jury.
	Monitorat	Remboursement à l'organisateur, sur justificatif des indemnités de déplacement des intervenants CNEAC dans la limite d'un seul Aller-Retour avec un maximum de 600 Km par intervenant.
CHIENS VISITEURS	Intervenants chiens visiteurs	Remboursement à l'organisateur, sur justificatif des indemnités de déplacement des intervenants CNEAC dans la limite d'un seul Aller-Retour avec un maximum de 600 Km par intervenant.
HOOPERS	Monitorat	Remboursement à l'organisateur, sur justificatif des indemnités de déplacement des intervenants CNEAC dans la limite d'un seul Aller-Retour avec un maximum de 600 Km par intervenant.
TREIBALL	Monitorat	Remboursement à l'organisateur, sur justificatif des indemnités de déplacement des intervenants CNEAC dans la limite d'un seul Aller-Retour avec un maximum de 600 Km par intervenant.
EDUCATION CANINE	Monitorat	Remboursement à l'organisateur, des honoraires vétérinaires (AMV) Remboursement à l'organisateur, sur justificatif des indemnités de déplacement des intervenants CNEAC dans la limite d'un seul Aller-Retour avec un maximum de 600 Km par intervenant.

Note concernant les MEC 1 et 2 : Les interventions vétérinaires sont rémunérées au tarif de 24 AMV pour le premier et deuxième module ; au tarif de 12 AMV pour le troisième module. **Joindre la note d'honoraires originale à la demande de remboursement**. Les frais de déplacement du vétérinaire restent à la charge de l'organisateur.

à revoir notion de collectif et individuel pas de choix pour toutes les activités